**Formulaire de demande de subvention**

**Laboratoire Passages XX-XXI**

**Règles générales (montant des subventions et impératifs administratifs)**

***Événements scientifiques :***

1500 euros pour JE et séminaires.

2000 pour les colloques ((quelle que soit la localisation, mais sous réserve d’une implication forte des EC de Passages XX-XXI, appréciée par le conseil de laboratoire en cas de co-organisation).

500, 1000 ou 1500 euros pour les publications (montant discuté et voté par les membres du conseil)

RQ : Il est possible d’inviter des artistes dans le cadre d’événements liés aux axes de recherche du laboratoire.Cette prise en charge ne concerne que les déplacements et hébergements : le laboratoire n’a pas la possibilité de les rémunérer.

***Missions :***

* Pour les EC : plafond annuel de 1 200 euros. NB : les missions de recherche des EC peuvent être prises en charge pour un montant maximal de 300 € pour une mission en France et de 600 € pour une mission à l’étranger, déduits du plafond de 1200 euros individuels par an.
* Pour les doctorant·e·s : la première demande soumise au laboratoire Passages se fait obligatoirement de manière conjointe à l'ED (sauf pour une mission dont le montant serait inférieur à 150 euros : cela permet de réserver le cofinancement pour une autre mission, dans l’année, dont le coût est plus important). Les demandes suivantes sont uniquement soumises au laboratoire. Montant des subventions accordées : dans le cadre d'une première mission cofinancée par l'ED, prise en charge à 50% ; dans le cadre des missions ultérieures, 200 euros en France et 400 à l’étranger. NB : le plafond individuel est de 600 euros pour l’ensemble des demandes de l’année (qu’elles soient ou non co-financées par l’ED).
* Pour les jeunes docteur·e·s Lyon 2 (rattachés à Passages) : plafond annuel de 600 euros.

***Rappels :***

* **Tout départ en mission, qu’il soit ou non financé par le laboratoire, nécessite l’établissement d’un OM (Ordre de Mission), établi par les gestionnaires du laboratoire.** Cet OM est obligatoire (il conditionne la prise en charge par l’assurance professionnelle en cas d’accident).
* Toutes les demandes de mission doivent passer par une validation préalable par le conseil de laboratoire : la **réservation des voyages et hébergements** doit impérativement **passer par le pôle voyage** (pas de remboursement sur facture).
* Des **achats de livres** sont possibles à hauteur de 100 € par EC titulaire, dans la limite du plafond de 1200 euros individuels par an. Les demandes, qui nécessitent de passer par un marché, sont centralisées via un document à remplir en ligne, à l’automne (en fonction du reliquat budgétaire).

**Remontée des demandes**

Les membres du laboratoire font remonter leurs demandes à leur représentant·e disciplinaire (<https://passagesxx-xxi.univ-lyon2.fr/informations-pratiques-et-ressources/gouvernance-de-lunite>), dans un délai de dix jours avant le conseil de laboratoire.

Les représentant·e·s font remonter les demandes dans un délai de trois jours avant le conseil de laboratoire. Ces délais sont impératifs pour que le conseil puisse statuer en ayant connaissance du montant de l’ensemble des demandes afin de faire des projections réalistes et fiables.

Pour les séminaires de laboratoire, mentionner l’ensemble des demandes d’invitation pour le séminaire sur l’année civile.

**VOTRE NOM ET PRÉNOM :** XXXXX

**DEMANDES SOUMISES POUR LE CONSEIL DE LABORATOIRE DU**: JJ/MM/AA

MERCI DE NE FAIRE APPARAÎTRE QUE LA SECTION QUI VOUS CONCERNE (« MISSION INDIVIDUELLE », « ORGANISATION », « AIDE À LA PUBLICATION »), ET DE SUPPRIMER LES AUTRES.

**Demande de mission individuelle**

Les EC sont invité·e·s à bien prendre connaissance du « Mémo bonnes pratiques » mis en ligne sur le site du labo (> <https://passagesxx-xxi.univ-lyon2.fr/informations-pratiques-et-ressources/documents-utiles-2>). Tous les formulaires nécessaires à la prise en charge des missions sont également mis en ligne.

**Nature de la mission** (colloque, JE, séminaire) :

**Intitulé, lieu et dates de la mission** :

**Champ thématique concerné** (couper les mentions inutiles) : Enjeux contemporains de la critique et de la théorie | Études sur le genre, théories féministes, approches intersectionnelles | Humanités environnementales |Intermédialité | Processus de création

**Objet de la prise en charge** :

* Hébergement (indiquer le nombre de nuitées)
* Trajet (avion, train et montant estimé) :

Autres demandes de mission formulées dans l’année (oui ou non) :

**Organisation d’événement scientifique**

Nota Bene 1 : comme indiqué dans le relevé de décisions du conseil de laboratoire en date du 18 octobre 2021, les subventions pour l’organisation d’événements scientifiques (JE / colloques) ne pourront désormais être accordées qu’à condition que des dates précises soient indiquées dans le présent formulaire de demande. Si le conseil constate que trop d’événements sont programmés simultanément, et en prenant acte du fait qu’il n’est pas possible d’organiser plus d’un colloque ou JE par mois, il pourra être demandé aux porteurs et porteuses de projet de proposer des dates alternatives (le mieux serait donc d’anticiper et de prévoir 2 séries de dates dans les formulaires de demande). Le calendrier partagé (accessible depuis nos messageries Lyon 2) a été créé à cette fin de planification.

Note Bene 2 : les organisateurs/trices sont invité·e·s à bien prendre connaissance du « Mémo bonnes pratiques » mis en ligne sur le site du labo (> <https://passagesxx-xxi.univ-lyon2.fr/informations-pratiques-et-ressources/documents-utiles-2>). Tous les formulaires nécessaires à la réservation des voyages, nuitées, repas, sont également mis en ligne.

**Nature de l’événement** (colloque, JE, séminaire) :

**Intitulé et lieu de l’événement** :

**Dates pressenties** :

**Description en 1-2 lignes explicitant l’inscription dans les axes de recherche du laboratoire** :

**Nombre de chercheur·e·s de Passages impliqué·e·s** (titulaires, doctorant·e·s et associés) :

**Nombre de chercheu·re·s du site Lyon 2 / UDL** :

**Nombre de chercheur·e·s extérieur·e·s au site** (et origine : nationale ou internationale) :

**Autres participants** (artistes, traducteurs, etc.) :

**Budget** (montant total) :

Part du montant demandé à Passages :

Part du montant demandé/obtenu des partenaires en cas de co-organisation :

Demandes complémentaires (internes à Lyon 2 ou externes) :

**Jurys de soutenance**

Remplir le formulaire dédié (accessible sur le site, <https://passagesxx-xxi.univ-lyon2.fr/informations-pratiques-et-ressources/documents-utiles-2>), rubrique « formulaires pour les conseils de laboratoire) »).

**Aide à la publication**

Une aide à la publication suppose : 1) de fournir un devis au conseil de laboratoire (précisant le coût total du livre et le montant demandé à Passages) ; 2) une fois la demande votée, d’établir une convention avec l’éditeur (téléchargeable depuis le site : <https://passagesxx-xxi.univ-lyon2.fr/informations-pratiques-et-ressources/documents-utiles-2>) ;

**Titre de la publication** :

**Éditeur** :

**Description en 1-2 lignes explicitant l’inscription dans les axes de recherche du laboratoire**:

**Participation de chercheurs du laboratoire, de Lyon 2, de l’UDL, de laboratoires partenaires extérieur**s :

**Budget** de la publication (montant total) :

Part du montant demandé à Passages :

Aides demandées à d’autres instances :